

Tréguier, le 20 octobre 2020

Compte-rendu du conseil municipal
du 19 octobre 2020

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10/08/2020
- Administration générale

37/2020 – Installation d'un nouveau conseiller municipal

38/2020 – Constitution des commissions extra communales

- Aménagement du territoire

39/2020 – Candidature à l'appel à projets « Petites Villes de Demain »

- Affaires scolaires

40/2020 - Etude de faisabilité pour une cuisine centrale

- Ressources humaines

41/2020 - Modification du tableau des effectifs

42/2020 – Recrutement d'un agent contractuel

- Finances

43/2020 - Décisions modificatives

- Intercommunalité

44/2020 - Modification de la convention ESI

- Questions diverses

	Fonction¹	Qualité	NOM Prénom	Dernier secrétariat de séance	Présent	Pouvoir
1	Maire	M.	ARHANT Guirec		X	
2	1 ^{ère} Adjointe	Mme	BODIN Marie-Pierre		X	
3	2 ^{ème} Adjoint	M.	SIMON Franck		X	
4	3 ^{ème} Adjointe	Mme	LE DANTEC Anne		X	
5	4 ^{ème} adjoint	M.	TOULARASTEL Patrick		X	
6	Conseillère municipale	Mme	MADEC Marie-Yvonne	19/10/2020	X	
7	Conseiller municipal	M.	ROLLAND Rémi	10/08/2020	X	
8	Conseiller municipal	M.	MACÉ Pierre		Excusé	G. Plapous
9	Conseiller municipal	M.	PLAPOUS Georges		X	
10	Conseiller municipal	M.	RENAULT Pascal		Excusé	F. Simon
11	Conseillère municipale	Mme	VOISIN Françoise		X	
12	Conseiller municipal	M.	EVEN Michaël		X	
13	Conseillère municipale	Mme	CATHOU Sandrine		Excusée	A. Le Dantec
14	Conseillère municipale	Mme	LE ROUX Katell		Excusée	P. Toularastel
15	Conseiller municipal	M.	GUEGUEN Olivier		Excusé	R. Rolland
16	Conseillère municipale	Mme	LE CARVENNEC Emmanuelle	23/05/2020	Excusée	M.P. Bodin
17	Conseiller municipal	M.	REVAULT D'ALLONNES Yves	22/06/2020	Excusé	M.P. Cohas
18	Conseillère municipale	Mme	COHAS Marie-Paule	10/07/2020	X	
19	Conseillère municipale	Mme	LE MARLEC Catherine		X	

Approbation du PV du conseil municipal du 10/08/2020

Approuvé à l'unanimité

37/2020 Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au décès de Madame Laurence KERIVEN, il y a lieu d'installer un nouveau conseiller municipal.

Conformément aux règles de l'article L270 du code électoral : « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

En conséquence, Madame Catherine LE MARLEC est installée comme conseillère municipale.

Par ailleurs, il convient de remplacer Madame KERIVEN comme membre titulaire du CCAS. Il est donc proposé de nommer Monsieur Georges PLAPOUS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la nomination de Monsieur Georges PLAPOUS comme membre titulaire du CCAS.

38/2020 Constitution des commissions extra communales

Pour contribuer au bon fonctionnement de la municipalité pendant toute la durée du mandat, monsieur le Maire propose la constitution de commissions extra communales, qui seraient les suivantes :

- Tréguier au quotidien
- Tréguier, ville durable et éco responsable
- Valorisons nos patrimoines
- Valorisons nos espaces publics
- Etre jeune et actif à Tréguier
- Tréguier, ville de culture
- Une ville Portuaire
- Finançons nos projets

Il explique que ces commissions ont été ouvertes aux membres du conseil municipal, ainsi à des personnes de la société civile. Il précise également que le Maire est membre de droit de toutes ces commissions.

Il propose les compositions suivantes :

Tréguier au quotidien	
Pierre Macé	Emmanuelle Le Carvennec
Françoise Voisin	Michaël Even
Pascal Renault	Catherine Le Marlec
Marie-Paule Cohas	Maryvonne Hoffstetter
Anne Kerleau	Loïc de Coëtlogon
Jacques Cabel	

Tréguier, ville durable et éco responsable	
Michaël Even	Emmanuelle Le Carvennec
Pierre Macé	Sandrine Cathou
Rémi Rolland	Olivier Guéguen
Marie-Paule Cohas	André Moisan
Jean-François Moal	François Chatelet
Robert Madec	

Valorisons nos patrimoines	
Patrick Toularastel	Katell Le Roux
Georges Plapous	Yves Revault d'Allonnes
Marie-Paule Cohas	Maryvonne Hoffstetter
Jean-Michel Huon	Michel Le Hénaff
Maria Robineau	François Chatelet
Anne Kerleau	Loïc de Coëtlogon

Valorisons nos espaces publics	
Patrick Toularastel	Marie-Pierre Bodin
Emmanuelle Le Carvennec	Michaël Even
Pascal Renault	Marie-Paule Cohas
Philippe Le Moal	Xavier de Roquefeuil
Loïc de Coëtlogon	

Etre jeune et actif à Tréguier	
Anne Le Dantec	Marie-Yvonne Madec
Sandrine Cathou	Georges Plapous
Michaël Even	Olivier Guéguen
Yves Revault d'Allonnes	André Moisan
Guirec Le Bonniec	Brieuc Prigent
1 représentant des parents d'élèves de l'école A. Le Braz	1 représentant des parents d'élèves de l'école Notre Dame

Tréguier, ville de culture	
Anne Le Dantec	Marie-Pierre Bodin
Patrick Toularastel	Emmanuelle Le Carvennec
Katell Le Roux	Yves Revault d'allonnes
Richard Landormy	Pascale Bomy
Claude Guillard	Louis Augès
Yann Maffard	Jean-Michel Huon

Une ville portuaire	
Franck Simon	Marie-Pierre Bodin
Pierre Macé	Georges Plapous
Marie-Paule Cohas	Alexis Wetterwald
Xavier de Roquefeuil	Gérard Charlier
Philippe Le Moal	1 représentant du comité local des usagers du port

Finançons nos projets	
Franck Simon	Marie-Pierre Bodin
Patrick Toularastel	Anne Le Dantec
Marie-Yvonne Madec	Rémi Rolland
Yves Revault d'Allonnes	Jean-Michel Huon

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ces propositions.

39/2020 Candidature au programme « Petites Villes de Demain »

Monsieur le Maire informe l'assemblée du lancement par l'Etat du programme « Petites Villes de Demain ». Au travers de ce programme, l'Etat et ses partenaires viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires.

Mille binômes commune/intercommunalité seront accompagnés par ce programme d'un budget prévisionnel de 3 milliards d'euros, qui portera sur les 6 années à venir, soit la durée du mandat. 3 piliers structureront ce programme : le soutien en ingénierie, des financements sur des mesures thématiques ciblées et la mise en réseau au sein du Club « Petites Villes de Demain ».

Dans un premier temps, 250 millions d'euros seront dédiés au soutien en ingénierie pour lancer et consolider au plus vite les projets de territoire dans les villes du programme.

Monsieur le Maire ajoute que ce programme se veut complémentaire du dispositif « Action Cœur de Ville », qui concerne les villes moyennes (souvent des sous-préfectures) et dont la ville de Lannion par exemple a pu bénéficier sur le territoire de Lannion Trégor Communauté. « Petites Villes de Demain » s'adresse donc à des villes de taille plus modestes, mais qui constituent néanmoins des centralités, de par les services publics qu'elles proposent.

Monsieur le Maire considère que la ville de Tréguier correspond tout à fait aux critères d'éligibilité à ce programme et estime que si la ville pouvait bénéficier de ce programme, ce serait un formidable accélérateur pour les projets du territoire.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter Lannion-Trégor Communauté afin de former le binôme commune/intercommunalité qui

pourra être accompagné par le programme « Petites Villes de Demain » et de candidater à ce programme auprès de l'Etat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter Lannion-Trégor Communauté afin de former le binôme commune/intercommunalité qui pourra être accompagné par le programme « Petites Villes de Demain »,

AUTORISE Monsieur le Maire à candidater à ce programme auprès de l'Etat.

40/2020 Etude pour la création d'une cuisine centrale

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 10 août 2020, il avait été autorisé à signer une convention avec le centre hospitalier pour la fourniture de repas au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2020, pour une durée de 1 an.

Il avait précisé que cette organisation était provisoire dans l'attente des résultats d'une étude de faisabilité pour la création d'une cuisine centrale qui serait confiée au centre de gestion des Côtes d'Armor. Le principe de cette étude a reçu l'accord du CCAS et des communes de Minihy-Tréguier, Trédarzec et Plouguiel.

Il propose donc aujourd'hui au conseil municipal de l'autoriser à signer la proposition financière du centre de gestion de mise à disposition de personnel pour un nombre total d'heures de 123 heures, soit un montant de 8081.10 euros. Il a été convenu avec le CCAS et les communes concernées que la part de chacun représenterait 1/5 de ce total. Le coût pour la ville de Tréguier sera donc de 1 616.22 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition financière du centre de gestion pour la mise à disposition de personnel.

41/2020 Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs afin d'augmenter la durée hebdomadaire de service (DHS) d'un agent du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps partiel à compter du 1^{er} novembre 2020. Cette augmentation ferait passer cet agent de 26h à 28h hebdomadaires. Elle ne nécessite pas l'avis préalable du comité technique du CDG22 puisqu'elle représente un temps inférieur à 10% de la DHS actuelle.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'adopter les changements suivants :

Ancienne situation	Nouvelle situation
Agent du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe 26/35 ^{ème}	Agent du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe 28/35 ^{ème}

Monsieur le Maire propose ensuite de modifier le tableau des effectifs afin de permettre les promotions internes suivantes :

- un rédacteur principal de 1^{ère} classe au grade d'attaché territorial à compter du 1^{er} janvier 2021,
- un agent de maîtrise au grade de technicien territorial.

Monsieur le Maire propose par ailleurs de modifier le tableau des effectifs afin de permettre pour les besoins du service et l'évolution de la carrière des agents, les avancements de grade suivants :

- un agent de maîtrise au grade d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} janvier 2020,
- un adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2020,
- un adjoint technique principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2020.

Il propose enfin la création d'un poste d'adjoint technique à 30/35^{ème} pour les besoins du centre technique municipal.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'adopter les changements suivants :

Emplois Grades	Nombre
Attaché territorial TC	+1
Technicien territorial TC	+1
Agent de maîtrise principal TC	+1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 31/35 ^{ème}	+1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe 31,13/35 ^{ème}	+1
Adjoint technique 30/35 ^{ème}	+1

**TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE TREGUIER
(Délibération du 19 octobre 2020)**

Emplois grades créés par délibération	Emplois grades pourvus par arrêté
FILIERE ADMINISTRATIVE	
1 attaché territorial TC	
2 rédacteurs principaux de 1ère classe TC	2 rédacteurs principaux de 1ère classe TC
3 adjoints administratifs ppx de 2ème classe TC	3 adjoints administratifs ppa de 2ème classe TC
1 adjoint administratif principal de 2ème classe 28/35ème	
1 adjoint administratif TC	1 adjoint administratif TC
FILIERE CULTURELLE	
1 attaché de conservation du patrimoine TC	1 attaché de conservation du patrimoine TC
1 adjoint du patrimoine principal de 1ère classe 28/35ème	1 adjoint du patrimoine principal de 1ère classe 28/35ème
1 adjoint du patrimoine principal de 2ème classe 28/35ème	1 adjoint du patrimoine principal de 2ème classe 28/35ème
FILIERE TECHNIQUE	
1 ingénieur territorial TC	1 ingénieur territorial TC
1 technicien territorial TC	
1 agent de maîtrise principal TC	
2 agents de maîtrise TC	2 agents de maîtrise TC
9 adjoints techniques principaux 1ère cl dont :	
7 TC	6 TC
1 TNC 34/35ème	1 TNC 34/35ème
1 TNC 31.13/35ème	
6 adjoints techniques principaux 2ème classe dont :	
2 TC	2 TC
1 TNC 33.25/35ème	
1 TNC 32/35ème	1 TNC 32/35ème
1 TNC 31.13/35ème	1 TNC 31.13/35ème
1 TNC 31/35ème	
7 adjoints techniques dont :	
3 TC	3 TC
1 TNC 17.50/35ème	1 TNC 17.50/35
2 TNC 30/35ème	1 TNC 30/35
1 TNC 31/35ème	1 TNC 31/35
POLICE MUNICIPALE	
1 brigadier de police TC	1 brigadier de police TC
PORT DE PLAISANCE	
1 responsable de port contractuel TC	
1 agent de maîtrise principal TC	
1 agent de maîtrise territorial TC	1 agent de maîtrise territorial TC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ces propositions et modifie le tableau des effectifs.

42/2020 recrutement d'un agent contractuel

M. Le Maire rappelle que le poste de responsable du service culturel est actuellement occupé par un agent contractuel de catégorie A qui avait été recruté pour une durée de 3 ans et dont le contrat s'achève le 31 octobre 2020. Il propose donc de procéder à nouveau pour une durée de 3 ans au recrutement d'un agent contractuel de catégorie A, en référence au grade d'attaché de conservation du patrimoine, indice brut 659. Il précise que cet agent pourra bénéficier du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité tel qu'il a été institué par la délibération du 29 octobre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. Le Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions précédemment exposées.

43a/2020 Décision modificative VILLE

Dans le cadre du réaménagement du boulevard Anatole Le Braz (route départementale) le Conseil Départemental a décidé d'accorder une subvention à la ville de 30 000 € (correspondant au coût des travaux pour la couche de roulement)

Le Conseil Départemental a décidé de procéder au versement de cette somme de la façon suivante :

- 9 000 € en 2019,
- 10 000 € en 2020,
- Le solde en 2021 suivant le coût réel des travaux réalisés.

La ville de TREGUIER ayant mandaté la totalité des travaux (article budgétaire 2313), il convient de faire les écritures suivantes :

- Article 2313 : 10 000 € (recettes)
(commentaire : On réduit le paiement effectué à l'entreprise de 10 000 €, réduction compensée par un mandat au 458103. Cette écriture permet de diminuer l'actif de la ville de cette somme)
- Article 458103 : 10 000 € (dépenses)
- Article 458203 : 10 000 € (recettes)
(commentaire : versement de la subvention)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative pour que les crédits nécessaires soient inscrits au budget de la commune.

43b/2020 effacement de dette budget VILLE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que par décision du 30 Septembre 2018, le tribunal de commerce de Saint-Brieuc a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la société LES ENFANTS DU BOULANGER.

L'ensemble des sommes dues auprès du budget de la ville de Tréguier bénéficient donc d'un effacement de dettes d'un montant de 378.00 €.

Il est donc proposé, à la demande de Madame La Trésorière, d'émettre un mandat au compte 6542 « créances éteintes » pour un montant de 378.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de constater l'effacement de la dette prononcée par le tribunal pour un montant de 378.00 €.

43c/2020 Décisions modificatives PORT

Erreurs d'imputations budgétaires

- Mandat 303/2014 d'un montant de 9221.82 € pris en charge sur le compte 2315 et non 2135
 - Article 2315 : 9221.82 € (recettes)
 - Article 2135 : 9221.82 € (dépenses)

- Mandat 281/2013 d'un montant de 9192.14 € pris en charge sur le compte 2315 et non 2135
 - Article 2315 : 9192.14 € (recettes)
 - Article 2135 : 9192.14 € (dépenses)

- Mandat 197/2017 d'un montant de 820.58 € pris en charge au 2313 et non au 61521
 - Article 2313 : 820.58 € (recettes)
 - Article 61521 : 820.58 € (dépenses)

Annulations d'amortissements

- Annulation d'une écriture d'amortissement effectuée en 2015 concernant un achat d'un montant de 3289 € effectué avant 2008. Cet achat n'apparaît pas en investissement dans les comptes du trésor Public :
 - Article 6811 : 3289 € (recettes)
 - Article 28183 : 3289 € (dépenses)

- Annulation d'une écriture d'amortissement effectué en 2020 concernant un achat d'un montant de 307.50 € effectué en 2019 (achat initialement effectué en investissement basculé en fonctionnement) :
 - Article 6811 : 71.75 € (recettes)
 - Article 28135 : 71.75 € (dépenses)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les décisions modificatives pour que les crédits nécessaires soient inscrits au budget du port.

43d/2020 Effacement de dette budget PORT

Monsieur Le Maire indique au conseil municipal que le centre des finances de Tréguier l'a informé que la SARL LE PONTON a été placée en liquidation judiciaire par un jugement du 07 Février 2018. Le liquidateur a transmis un certificat d'irrecouvrabilité des créances déclarées justifiant d'une clôture pour insuffisance d'actifs de la société.

L'ensemble des sommes dues auprès du budget du Port de Plaisance de Tréguier bénéficient donc d'un effacement de dettes d'un montant de 8387.40 €.

Il est donc proposé, à la demande de Madame La Trésorière, d'émettre un mandat au compte 6542 « créances éteintes » pour un montant de 8387.40 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de constater l'effacement de la dette prononcée par le tribunal pour un montant de 8387.40 €.

44/2020 Modification de la convention ESI

M. Le Maire informe qu'il est nécessaire de modifier les termes de la convention ESI afin de tenir compte des observations de Madame la Trésorière concernant la valorisation des biens et l'amortissement des investissements. Ces modifications portent sur les articles 3.3 et 6.3.

Par ailleurs, afin d'améliorer le fonctionnement de cette commission, il est proposé de l'ouvrir à des personnes non élues. Ainsi chaque commune pourra désigner un représentant supplémentaire, qui siègera à titre consultatif, en tant que personne qualifiée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ces modifications,

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention ainsi modifiée.

Questions diverses